



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments Bureau des matières premières</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : Dominique ALLAIN Tél. : 01-49-55-84-07 - Fax : 01-49-55-56-80 Réf. interne : SDSSA/DA</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGAL/SDSSA/N2006-8011 Date: 11 janvier 2006 Classement : EI32IL.114</p>
---	---

Date de mise en application : immédiate

Complète la note de service DGAL/SDHA/N98/N°8161 du 2 octobre 1998

Date limite de réponse : aucune

Nombre d'annexe: 0

Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Exportation de viandes bovines vers Israël.

Bases juridiques : - note de Service DGAL/SDHA/N98/N° 8161 du 2 octobre 1998 *relative à l'exportation de viandes fraîches d'animaux de boucherie* ;

- note de service DGAL/SDSSA/N2005-8266 du 29 novembre 2005 *relative à la possibilité de dérogation à l'obligation de fente des veaux à 6 mois.*

MOTS-CLES : EXPORT - VIANDES FRAICHES- ABATS - PIEDS - OS - VEAUX - ISRAEL

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeurs départementaux des Services Vétérinaires 	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préfets - Inspecteurs Généraux des Services Vétérinaires chargés de mission interrégionale - Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires - Écoles nationales vétérinaires - École nationale des Services Vétérinaires - INFOMA - OFIVAL - DPEI

Les autorités sanitaires israéliennes viennent de m'informer d'un changement relatif aux conditions d'exportation de viandes fraîches bovines vers Israël.

Jusqu'à présent, seuls étaient autorisés à l'exportation vers Israël les viandes fraîches, abats, pieds et os de veaux de lait âgés de moins de 6 mois au moment de leur abattage. Désormais, peuvent être exportés vers Israël, les viandes, abats, pieds et os de « veaux » âgés de moins de 8 mois.

Ces produits doivent être exportés sous couvert du certificat sanitaire IL UFB JUN 05 conformément à la note d'information MCSI/Exp 2005-NI 073 du 21 juin 2005.

Le Directrice Générale Adjointe
C.V.O.

Monique ELOIT